



POLITIQUE DU CODE VESTIMENTAIRE

La Politique du code vestimentaire vise à assurer le maintien de normes raisonnables et appropriées à toutes les compétitions de Golf Québec. Tous les joueurs et les cadets de Golf Québec doivent respecter le code vestimentaire de Golf Québec. Le code vestimentaire est en vigueur pendant toutes les rondes de pratique officielles et de compétition et chaque fois que le joueur ou le cadet se trouve sur le parcours de l'établissement hôte.

Les restrictions supplémentaires du code vestimentaire de l'établissement hôte ont préséance et s'ajoutent à celles de Golf Québec.

Le comité du tournoi se réserve le droit de déterminer si une tenue est convenable ou non. Les joueurs qui contreviennent à la Politique du code vestimentaire ne seront pas autorisés à prendre le départ. Si l'infraction est découverte une fois que le jeu a commencé, le joueur ou le cadet devra corriger sans tarder.

Hommes – Garçons

- Les bermudas de golf sont permis;
- Les polos de golf doivent avoir un collet et doivent être rentrés à la taille, sauf s'ils sont spécialement conçus pour être portés à l'extérieur, les cols cheminés sont permis;
- Les pantalons ou les bermudas, de style cargo (avec poches extérieures), safari ou rugby sont interdits;
- Le port du jeans, peu importe sa couleur, les vêtements d'exercice et les camisoles sont également interdits;
- La casquette ou la visière ne doit pas être portée relevée ou vers l'arrière et doit être retirée lorsqu'à l'intérieur à moins que l'établissement hôte n'en autorise le port à l'intérieur.

Femmes – Filles

- Les robes, les jupes, les pantalons, les capris, les bermudas et les shorts sont permis tout en respectant la conception originale du fabricant ;
- Les chandails, avec ou sans col, peuvent être portés avec ou sans manches;
- Le chandail peut être porté à l'extérieur, mais doit être suffisamment long pour couvrir l'abdomen;
- Le port du jeans, peu importe sa couleur, les vêtements d'exercice et les camisoles sont également interdits;
- La casquette ou la visière ne doit pas être portée relevée ou vers l'arrière et doit être retirée lorsqu'à l'intérieur à moins que l'établissement hôte n'en autorise le port à l'intérieur.

Chaussures

Les chaussures de golf avec crampons de métal sont interdites pendant les rondes de compétition et lors des rondes de pratique officielles.

En matière de chaussures, les cadets sont astreints aux mêmes restrictions que les joueurs, mais les chaussures à semelles lisses ou les souliers de course sont préférables.

Le port de chaussures fermées est obligatoire en tout temps pour un joueur et son cadet lorsqu'il joue ou pratique sur les lieux d'une compétition.

Logos et marques

Il est interdit aux joueurs et aux cadets d'afficher ou de porter des vêtements, accessoires ou équipements avec des logos ou des marques que Golf Québec considère à sa seule discrétion :

- Préjudiciable à Golf Québec
- Susceptibles d'être interprété comme insultante, offensante, haineuse, obscène ou discriminatoire.

Il est également interdit d'afficher les logos et les marques des catégories suivantes :

- Produit du tabac ou cannabis;
- Substances illégales ou interdites;
- Armes à feu ou autres armes;
- Produits et services pour adultes seulement;
- Produits alcoolisés;
- Paris et jeux de hasard (à moins que les joueurs et cadets sont d'âge légal pour participer à ces activités.

Une infraction à cette politique peut entraîner la disqualification.